

parmi des médicaments. La chose parvint aux oreilles de Saint Grégoire. Il manda l'abbé du monastère; défense fut faite à tous d'approcher le moribond. N'ayant plus que peu d'instants à vivre, Justus s'étonnait d'un tel abandon; son frère lui apprit qu'il était renié de la communauté, pour avoir trahi son vœu. Il mourut. Au lieu de l'admettre à la sépulture commune, on le relégua dans un trou à fumier; on jeta sur son corps les trois pièces, et toute la communauté répéta les paroles de Saint Pierre à Simon de Samarie : "Périssse ton argent avec toi !" L'effet produit fut immense parmi les moines; ce fut à qui examinerait sa conscience et rendrait à l'usage commun les moindres objets qu'il avait détenus, même en toute régularité.

Trente jours s'étaient écoulés depuis la mort. Grégoire accablé de tristesse, fit rappeler l'abbé et lui dit : "Cette âme souffre cruellement dans le feu; veuillez faire offrir pour elle, pendant trente jours consécutifs, le saint Sacrifice". Ce qui fut fait.

A quelque temps de là, le défunt apparut, pendant la nuit, et lui dit qu'il venait d'être délivré du purgatoire, par la vertu du sacrifice. On compta les jours, et l'on trouva que le saint Sacrifice avait été offert trente fois pour le repos de son âme. Telle est l'origine du trentain grégorien. (LES ETUDES, 5, 20 octobre 1915, page 32).

Nous nous chargeons bien volontiers des messes grégoriennes, et nous pouvons même assurer qu'elles seront acquittées sans retard.

(NOTE DE L'ADMINISTRATION).

Sainte Lutgarde raconte que l'âme d'une personne qui venait de mourir lui apparut environnée de lumière et montant au ciel. "Je n'ai passé", lui cria-t-elle, "que quelques heures en Purgatoire, en récompense de la dévotion que j'aie eue au Rosaire".

Heureux donc ceux qui sont fidèles à réciter leur chapelet chaque jour ! Ils forment ainsi une chaîne précieuse qui servira non seulement à retirer du Purgatoire beaucoup d'âmes qui y souffrent, mais à les en retirer eux-mêmes.

Prière d'adresser au bureau le nom des abonnés défunts. Une simple nouvelle par la voie des journaux ou autrement ne suffit pas.

La 5ème dizaine du chapelet que nous récitons, chaque jour, au Sanctuaire est appliquée aux âmes de nos défunts.

"Sainte Marie Libératrice, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire". (Ind. 100 j. chaque fois, Pie X, 22 janv. 1914).

R. I. P.